

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Date de convocation : 04/03/2019

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. GIRARD, Mme ALIGANT, Mme MONTALESCOT, MM. RICHON, CANUS, Mme FOURNALES, MM. WATTEBLED, PISSIER, NAUD, Mme QUÉRÉ-JELINEAU, MM. DUVAL, JOUHANNET.

Excusés ayant donné pouvoir : M. HANNIER, Mme GAUDIN

Excusés : Mme LAFAYE, MM. TARDY, NORMAND

Secrétaire de séance : Jean-Luc FOURRÉ

Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 février 2019

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 février 2019.

MARCHE FERMIER 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION

M. PANNAUD explique que la 14^{ème} Edition du Marché Fermier organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, aura lieu le jeudi 18 juillet à partir de 19 heures, sur le Communal en bordure de Charente.

La Commune en charge de l'animation propose de retenir le groupe ORACASSE représenté par OLÉO PRODUCTION.

Ce producteur est inscrit au catalogue de l'aide à la diffusion du Conseil Départemental, ce qui permet de bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du coût du spectacle.

En vue de financer cette manifestation il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'aide à la diffusion. Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Concert	1 850.00 €	Subvention Département	925.00 €
Repas des artistes	150.00 €		
Location 10 stands à AULNAY	200.00 €		
Location de matériel Ballon éclairant	250.00 €		
Frais d'organisation Chambre Agriculture	850.00 €	Commune : le solde	2 375.00 €
Total TTC	3 300.00€	Total TTC	3 300.00 €

La commune recherche des tables et des chaises pour répondre à la haute fréquentation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à l'organisation du marché fermier avec le spectacle du groupe ORACASSE,
- approuve le plan de financement,
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter des subventions auprès du département,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents en lien avec cette organisation.

ANIMATION MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

M.PANNAUD indique que dans le cadre de sa programmation culturelle annuelle, la Médiathèque Dominique de Roux organise un spectacle musical pour les enfants le mardi 11 juin à 10h00.

La commune propose de retenir pour cette animation le spectacle « Réveil des Sons » présenté par SONOTEK.

Le producteur est inscrit au catalogue de l'aide à la diffusion du Conseil Départemental qui permet de bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du coût du spectacle.

En vue de financer cette manifestation il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'aide à la diffusion. Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Spectacle « Réveil des Sons »	500.00€	Subvention Département	250.00€
		Commune	250.00€
Total TTC	500.00€	Total TTC	500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à l'organisation de cette animation avec le spectacle du groupe SONOTEK,
- approuve le plan de financement,
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter des subventions auprès du département,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents en lien avec cette organisation.

OUVERTURE DE CREDITS

M. GIRARD explique qu'il convient de procéder à diverses ouvertures de crédits afin de pouvoir régler les factures suivantes avant le vote du budget primitif 2019 :

- Modernisation éclairage public avenue du 8 mai/rue Aliénor d'Aquitaine/rue J.Racine :
Les crédits engagés sur 2018 sont insuffisants,
 - Factures des travaux : 23 110.46 €
 - Montant de l'engagement reporté : 22 741.26 €
 - Ouverture de crédits nécessaires au compte 21534-01 : 400 €
- Annonce marché travaux de voirie 2019 :
Paiement de la facture avant le vote du budget,
 - Facture Sud-Ouest : 120 €
 - Ouverture de crédits nécessaires au compte 2151-258-8 : 120 €

L'opération 258 « travaux de voirie 2019 » est créée.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'ouverture des crédits pour la modernisation de l'éclairage et le marché de travaux de voirie.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

M.PANNAUD rappelle qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances municipales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant total des titres à admettre en non-valeur sont définis ci-dessous :

Nature juridique	Exercices	Imputation	Montant en euros	Motifs
Particulier	2018	7588-1	100,00	Personne disparue
Inconnue	2004	5899	48,42	Certificat irrécouvrabilité
Particulier	2018	7588-1	100,00	Personne disparue
Particulier	2016	758-1	50,00	Montant inférieur au seuil de poursuite
		Total	298,42	

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 654-1 du budget concerné de l'exercice.

Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2019. Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Municipal de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC AXA FRANCE – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

M. PANNAUD rappelle que plusieurs mutuelles ont souhaité mettre en place des opérations promotionnelles concernant leurs contrats d'assurances dans le cadre d'un partenariat avec les communes.

La commune de Chaniers a signé une convention avec deux mutuelles : MUTUALIA et AXA France. MUTUALIA avait souhaité mettre en place un accueil en mairie une fois par semaine, pour un loyer mensuel de mise à disposition d'un local de 50€/mois.

AXA souhaite aussi proposer ce service.

Il s'agit donc de signer un avenant à la convention avec AXA afin de fixer les modalités de mise à disposition d'un local une fois par semaine, dans les mêmes conditions que pour MUTUALIA.

La permanence pour Axa serait le vendredi après-midi à partir de 14h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la mise à disposition d'un local pour Axa France moyennant un loyer mensuel de 50€,
- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention actuelle.

BAIL COMMERCIAL – BOUCHERIE

M. PANNAUD indique que la commune loue un local commercial au 22 rue Aliénor d'Aquitaine (cadastré section AZ n°101) réservé à l'activité professionnelle exclusive de boucherie, charcuterie, traiteur, épicerie fine, crèmerie, fromagerie et spiritueux. Le bail actuel arrive à son terme le 27 avril 2019.

En 2018, le loyer annuel s'élève à 7284€ (hors prestations, charges, fournitures, taxes). Les loyers et les accessoires sont payables à terme échu par douze termes mensuels de 607€ TTC. Le loyer du bail est indexé sur les variations de l'indice national du coût de la construction publié à l'INSEE.

Il est donc proposé la signature d'un nouveau bail pour une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail commercial pour le local de la boucherie.

MISE A DISPOSITION DU MINI-BUS AUX ASSOCIATIONS

M. PANNAUD rappelle que la commune va faire l'acquisition d'un mini-bus 9 places (livraison dans 2 mois). Il sera mis à disposition des associations de la commune.

Ce mini-bus est destiné en priorité aux activités initiées par les associations périscolaires pour le déplacement des enfants, mais son utilisation est étendue à d'autres demandeurs : écoles, associations sportives et culturelles, agents municipaux et élus.

Les modalités de prêt seront fixées dans une convention d'utilisation, présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Seul le coût de l'essence est à la charge de ceux qui empruntent. Il doit être rendu propre.

Les conducteurs fournissent un dossier de demande et fournissent leur permis.

M. DUVAL demande la durée de prêt.

M. PANNAUD indique que le prêt correspond à la durée souhaitée, ça peut être une journée ou plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la mise à disposition du mini-bus comme proposé ci-dessus.

RECRUTEMENT D'UN SURVEILLANT DE BAIGNADE

M. PANNAUD, indique que depuis plus de 10 ans cette baignade surveillée a été mise en place.

Le site de la baignade va être remis en état début juin avec un apport de sable et l'installation de la cabane du surveillant.

Comme les années précédentes, les communes de Chaniers et Port d'Envaux ont décidé de mutualiser les frais de fonctionnement en partageant le temps de travail du surveillant de baignade.

Il convient donc de créer un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur (titulaire du B.N.S.S.A), à temps non complet, à raison de 17.5 heures par semaine pendant les mois de juillet et août sur la base de la rémunération d'un opérateur territorial des Activités Physiques et Sportives (APS) qualifié - Echelon 1 de l'Echelle C1 – Indice Brut 347.

Les jours et heures d'ouverture de la baignade restent inchangés soit :

En juillet : mercredi et vendredi de 13h30 à 19h00

dimanche de 13h00 à 19h30

En août : mardi et jeudi de 13h30 à 19h00

samedi de 13h00 à 19h30

Le commune recherche activement un nouveau maître-nageur.

M. DUVAL propose de mettre l'annonce sur le site internet.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU propose aussi de contacter le département pour publier cette annonce.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer les contrats de travail correspondants à cet emploi saisonnier

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE
--

M. FOURRÉ explique que la commune peut adhérer à un groupement de commande pour répondre aux besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

La mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle-Aquitaine dont le SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime) s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Chaniers au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins,
- autoriser le coordonnateur et le SDEER, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Chaniers est partie prenante
- s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Chaniers est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE POUR ACTIVITE DE STAND UP PADDLE

M. PANNAUD explique que comme l'an passé, dans le cadre de la Voile Itinérante le Comité Départemental de Voile va proposer au public local des séances de découverte et d'initiation au Stand Up Paddle durant 5 samedis en juillet et août. Ces activités s'adressent à un public très large : enfants à partir de 6 ans, adolescents adultes, retraités, femmes comme hommes. Elles se dérouleront le 13 juillet et le 3 août sur Chaniers.

Le Comité Départemental de Voile s'engage à déplacer sur le site un bateau de sécurité et son moteur, une flotte de Stand Up Paddle et le petit matériel nécessaire (pagaies, gilets de sauvetage...) permettant l'activité et mettra à disposition un moniteur diplômé d'état pour l'encadrer.

La commune, accueillant l'activité, mettra à disposition un accès à une cale de mise à l'eau ou un ponton sur la Charente, un parking à proximité afin d'y garer voiture et remorque, l'autorisation de navigation pour la journée sur la Charente et une participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 150€.

Afin de définir d'une part les modalités d'organisation de cette activité et d'autre part la mise à disposition de locaux pour le stockage du matériel, des conventions doivent être passées entre le Comité Départemental de Voile et la Commune.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à l'organisation d'une journée d'initiation au Stand Up Paddle par le Comité Départemental de Voile 17 ;
- approuve les conditions financières proposées soit une participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 150€,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Comité Départemental de Voile 17.

QUESTIONS DIVERSES

- **Horaires du bac pour la saison 2019** : ouverture du 15 avril au 31 Octobre.

15 avril -14 juin (sauf lundi)	9h30 -13h00	14h00-18h00
15 juin -15 septembre (7/7j)	9h30-13h00	14h00-19h00
16 septembre – 31 octobre sauf lundi)	9h30-13h00	14h00-18h00

- **10 ans de la Médiathèque** : organisation d'une festivité en juin pour mettre en lumière le travail de Beatrice VEDRENE et des bénévoles.
- **Avenue du 8 mai 1945** : convention avec le Service des Domaines pour que les agents municipaux réalisent le nettoyage intérieur et extérieur dans les prochaines semaines. La commune se positionnera pour un futur achat de ce terrain et de cette maison. Intérêt de ce terrain pour faciliter les accès pour le futur logement social dans le cadre du projet avec la SEMIS.
- **Abri bus de chez Comère** : Annie GRELET demande dans quel délai cet abri sera installé. M.PANNAUD indique que la commune est en discussion avec le prestataire VEDIO.
- **Salon du livre** : 6 et 7 avril 2019. 32 auteurs de tous les genres. Des expositions des enfants, des contes lus, le stellarium, une conférence...
- **Nouvelle fête le 24 aout – « Eau fil des bacs »** : entre Dompierre et Chaniers, organisation en cours, dont balades en bateau et marche, pêche, repas, dictée, combats de joutes, canoë, Paddle...
- **Nuit du Lycée Palissy le 6 et 7 avril « au détour des œuvres »** avec les enseignants et les élèves. Inscriptions en cours, jusqu'à 1000 personnes attendues.
- **Rue des Tonneliers** : rue en mauvais état signalée par Mme MONTALESCOT Problèmes d'écoulement des eaux.
- **Virages dangereux à PERINEAU – M Duval, RD 24**. M.PANNAUD indique que le DST a signalé le problème au département. Il faut refaire un point sur ce dossier.

Fin séance 21h40

Le secrétaire de séance

Jean-Luc FOURRÉ